AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20240315-2727-DE
en date du 15/03/2024 ; REFERENCE ACTE : 2727

NOS COMPÉTENCES AU SERVICE DE L'EAU

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°2727

OBJET

Deuxième programmation – Etudes 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze du mois de mars de 17 h 00 à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Pierre BOIX, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, Christine TEQUI

EXCUSÉS : Raymond BERDOU, Elisabeth CLAIN, Patrick LAFFONT, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER

ABSENTS : Henri BENABENT, André VIDAL, Pierre VIEL

PROCURATIONS : Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Christine TEQUI
Jean-Michel SOLER donne pouvoir à Joëlle EYCHENNE

Secrétaire de séance : Jérôme BLASQUEZ

Considérant qu'il est nécessaire d'engager des études structurantes en eau potable afin de préparer les investissements futurs.

Considérant que cette programmation répond aux critères habituels de sélection du SMDEA.

Considérant qu'il convient par conséquent, à l'assemblée d'engager une deuxième programmation d'études en retenant les opérations énumérées en annexe.

Considérant que les études programmées respectent la charte de qualité de l'agence de l'Eau Adour Garonne et le concours financier du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en vue de l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces opérations.

Ouï l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE,**

La deuxième programmation d'études 2024

- **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer ladite convention.

- à mettre en place cette deuxième programmation d'études
- à signer les documents correspondants
- à effectuer les demandes de subvention correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège, et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2727 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Réunion du 14 mars 2024

DEUXIEME PROGRAMMATION ETUDES 2024

EAU POTABLE

Secteur	Commune	Intitulé	Opérations
Pays d'Olmes	L'Aiguillon, La Bastide-de-Bousignac, Belesta, Belloc, Benaix, Fougax-et-Barrineuf, Lagarde, Lavelanet, Lesparrou, Limbrassac, Montbel, Montferrier, Montsegur, Pereille, Pradette, Raissac, Roquefixade, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Julien-de-Gras-Capou, Saint-Quentin-la-Tour, Troye-d'Ariège, Villeneuve-d'Olmes sous la compétence du SMDEA09. Aigues-Vives, Dreuilhe, Esclagne, Laroque-d'Olmes, Leran, Regat, Tabre sous la compétence du syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Pays d'Olmes (SAEPPO) La Bastide sur l'Hers et le Peyrat sous la compétence du syndicat intercommunal de La Bastide-sur-l'Hers / Le Peyrat.	**Schéma directeur d'eau potable**	300 000 €

Secteur	Commune	Intitulé	Opérations
Les Cabannes	AULOS-SINSAT, BOUAN, LES CABANNES, CHATEAU-VERDUN, ORNOLAC-USSAT-LES-BAINS, PECH VERDUN	**Schéma directeur d'eau potable**	75 000 €